

On a enregistré des progrès réguliers dans le domaine de la réunion des familles en 1978. Le Canada continue de faire des démarches auprès de l'URSS et des pays d'Europe de l'Est au sujet des parents de citoyens canadiens qui désirent rejoindre leur famille au Canada. Le Canada cherchera à poursuivre sur cette lancée dans la période qui précèdera la prochaine réunion de la CSCE à Madrid en 1980. La réunion des familles est aussi un élément distinctif de nos relations avec la Chine et le Vietnam.

Je dois aussi rappeler que nous nous préoccupons tout spécialement de la protection et du bien-être de nos propres citoyens à l'étranger. Dans plus d'un demi-million de cas, des services consulaires ont été rendus l'année dernière, qu'il s'agisse de l'aide courante ou de l'évacuation d'urgence des Canadiens en Iran.

9. La défense des intérêts maritimes du Canada

Du point de vue national et du point de vue de la paix sur la planète et du développement économique, il est essentiel pour les intérêts du Canada que la Conférence sur le droit de la mer soit couronnée de succès dans les meilleurs délais. Jusqu'à ce jour, son bilan de réalisations est déjà remarquable en matière de restructuration des principes traditionnels du droit de la mer et dans l'élaboration de nouveaux concepts pour la gestion des ressources marines. En ce qui concerne le Canada, la Conférence a déjà donné une caution multilatérale à la zone de pêche de 200 milles et à la mer territoriale de 12 milles, et contribué à faire accepter par davantage de pays la nécessité d'accroître la juridiction de l'État côtier sur la pollution par les navires. La relance de l'industrie de la pêche dans les provinces maritimes démontre de manière spectaculaire les conséquences heureuses qu'elle a eues sur le Canada. Cependant, il ne faudrait pas sous-estimer les difficultés que présente le règlement des questions qui sont toujours en suspens, surtout en ce qui concerne le régime international d'exploitation minière des grands fonds marins, lequel est manifestement important pour le Canada puisqu'il est le premier producteur de nickel au monde.

En 1978, des négociations sur les pêches tenues à un échelon élevé ont permis de signer un accord bilatéral sur les pêches avec le Japon, une Convention multilatérale sur la future coopération multilatérale dans les pêches de l'Atlantique nord-ouest et un Protocole modifiant la Convention internationale concernant les pêcheries hauturières de l'Océan Pacifique Nord. Un accord ad referendum a été conclu avec la CEE sur le libellé d'un accord bilatéral sur les pêches. Nous avons convenu d'arrangements provisoires sur les pêches avec la France pour 1979 touchant le secteur de Saint-Pierre et Miquelon. Enfin, les entretiens se poursuivent avec la France concernant les frontières maritimes.